

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire Association Finocchiarola du 9 Janvier 2019 à Macinaggio

Membres et partenaires présents:

- Mr Quilici Patrice Maire de Rogliano Président
- Brugioni David Maire de Centuri Vice président
- Honorine Nigaglioni Maire de Morsiglia Vice Président
- Santucci Anne-Laure Présidente du conseil des rivages
- Quilici Nicolas trésorier
- Marchetti Stéphanie chef de service Collectivité de Corse
- Majorek Vanessa chargée de mission Collectivité de Corse
- Cavaglieri Didier agent Collectivité de Corse
- Smith Marc Expert-Comptable
- Camoin Alain, conservateur
- Vitali Anthony, garde animateur

Excusés:

- Mr Thomas Micheli, Maire d'Ersa et Vice-Président
- Conservatoire des Espaces naturels



Punta di Capi Corsu

Patrice Quilici, Président de l'Association, salue personnes présentes d'être revenu, et explique la raison de la convocation de cette nouvelle réunion: la dissolution de l'Association qui n'a pu être décidée vu que le quorum n'était pas réuni lors de la précédente assemblée extraordinaire.

Les élus des différentes communes expriment tour à tour leurs inquiétudes. Ils espèrent que malgré la nouvelle gestion, ils continueront à être concertés comme ce fut le cas jusqu'à maintenant, afin d'œuvrer au mieux pour la protection du site de la Pointe du Cap Corse.

Mme Santucci, Présidente du Conseil des Rivages, salue le travail effectué par l'association au fil des années. Elle explique ensuite que la Collectivité de Corse hérite de la gestion du site naturel de la Pointe du Cap concernant le domaine terrestre. La concertation des élus restera très présente, elle propose de faire un comité de gestion réunissant tous les élus, ce comité pourra se réunir autant de fois que nécessaire avec des experts sur des sujets précis selon les demandes.

Concernant les employés de l'Association Finocchiarola, comme l'indique la Loi, leurs contrats seront transférés au nouveau gestionnaire de la partie Réserve Naturelle, sous réserve de la reprise de l'activité de l'association par l'OEC ou la CDC. A la dissolution de l'association et sous réserve de l'avis du CA de l'OEC ou du CE de la CDC. Les modalités de ces transferts seront travaillées avec les services juridiques de ces deux entités. Il est à ce titre primordial que l'association transmette à la CDC et à l'OEC un inventaire complet des biens, droits et devoirs, dans les meilleurs délais.

Les membres présents autour de la table s'accordent pour se fixer une date de dissolution aux alentours de la fin du mois de Mars, au vu de la convention se terminant à la même période.

Mr Smith prend alors la parole pour expliquer le rôle de liquidateur. Il insiste sur le travail à faire en amont, car une fois que la structure sera dissoute, seuls quelques détails resteront à régler (dernières dépenses ou autres...)

Punta di Capi Corsu

Mr Quilici affirme qu'il mettra à disposition la salle de bureau et de réunion comme c'était le cas jusqu'à maintenant pour l'association avec une convention à établir prochainement.

Le projet de convention de délégation de gestion du domaine du Conservatoire du littoral est accepté par les membres de l'assemblée, après lecture de cette dernière.

La décision de dissolution de l'association est prise avec effet souhaitée à la date du 31 mai 2019, selon l'avancée du dossier, le président est mandaté pour accomplir les formalités de dissolution dans ce délai.

La décision de dissolution de l'Association est actée à ce jour et le liquidateur est nommé, il s'agit de Mr Marc Smith. La convention de délégation de gestion de transition qui couvre la période du 19 mai de 2018 au 30 mai 2019 est validée. L'association est chargée de transmettre les documents relatifs à son fonctionnement ainsi que les contrats de travail afin que la CDC et l'OEC puissent étudier valablement la reprise du personnel. Enfin, durant cette période de transition, l'agent CDC visé pour la reprise de la gestion de la partie terrestre travaillera en lien avec les agents de l'association pour un passage de relais évitant ainsi une rupture dans la gestion au moment de la dissolution de l'Association.

Le président Mr Patrice Quilici conclue en remerciant les membres présents, qui s'accordent sur une prochaine rencontre le 6 Février afin d'effectuer ensemble, le tour des sites de la Pointe du Cap Corse.

Macinaggio, le 30 Janvier 2019,



Le Président, Patrice Quilici